

rappeler que les stations de télévision américaines bénéficient de protections de toute sorte, bien plus importantes que celle que nous voulons assurer aux stations canadiennes.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs, c'est-à-dire les professionnels canadiens de ce secteur, appuie entièrement le bill. Elle a signalé que les émissions américaines jouissent d'une protection particulière contre les signaux canadiens de télévision dirigés vers certains de leurs marchés. C'est ainsi que la région de Détroit-Windsor est considérée comme un seul et même marché. Cela fait que ni Radio-Canada, ni CTV, ni Global, ni aucune autre station canadienne de télévision ne peut diffuser dans le secteur de Windsor une émission transmise par une station de Détroit. Ces émissions ne sont vendues aux stations canadiennes qu'à la condition expresse de ne pas être passées à Windsor si Détroit les a déjà. En d'autres termes, les habitants de Windsor, qui sont citoyens canadiens, ne peuvent pas voir toute la programmation de Global ou de Radio-Canada. Ils ne pouvaient pas non plus voir toute celle de CTV, lorsque Windsor avait une station affiliée à ce réseau.

Voilà le genre de situation qui existe à l'heure actuelle. Un groupe de postes de télévision américains de la région de Buffalo prend des mesures pour aider les postes à lutter contre la concurrence canadienne. Dans le cas de KVOS, la FCC appuie un poste qui ne s'adresse certainement pas uniquement à l'État de Washington et qui n'aurait certainement pas autant de succès sans ses auditeurs canadiens. Nous voulons établir une industrie solide et viable de télédiffusion au Canada, une industrie vaste qui aura besoin de fonds pour améliorer et étendre ses activités. Il serait rétrograde et malheureux que le Parlement continue à permettre que cette industrie perde des millions de dollars à cause d'une disposition de la loi de l'impôt sur le revenu.

Il est temps que les Canadiens appuient cette industrie canadienne et essaient de résoudre les problèmes qui l'accablent à notre époque difficile.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—Les affaires extérieures—Cuba—Les programmes d'aide et l'intervention en Angola; le député de Mackenzie (M. Korchinski)—Les anciens combattants—La lenteur du traitement des demandes de pension—Les mesures correctives envisagées; le député du Yukon (M. Nielsen)—Les transports aériens—Le cas des pilotes unilingues—Les intentions du gouvernement.

Périodiques non canadiens

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON CANADIENS

La Chambre reprend l'étude du bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, dont le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, à mon avis, même si j'ai déjà participé au débat, il importe que j'intervienne maintenant afin de mettre certaines choses au point. Je veux parler tout particulièrement des arguments soulevés par l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt). Je respecte son opinion au sujet du problème, mais à mon avis, il importe de dire à l'honorable représentante et à la Chambre que les ministériels ne voient pas les choses tout à fait du même œil qu'elle. Le député prétend que si on a accordé au *Reader's Digest* des mesures d'exception, on peut en faire autant pour la station KVOS. Il convient, à mon sens, d'infirmer tout de suite les allégations du député. Personne ne bénéficie de mesures d'exception et tout le monde est soumis au même règlement. Je veux dire qu'il n'y aura pas d'exemption fiscale pour aucune entreprise américaine répondant à notre définition et en activité chez nous. Personne ne jouira de mesures d'exemptions.

Nous reconnaissons que le cas du *Reader's Digest* présente des difficultés particulières en ce sens que cette revue reproduit des articles publiés dans le monde entier. Il est donc difficile de définir ce qu'on entend par contenu canadien dans ce cas-là et nous avons essayé aussi consciencieusement que possible de résoudre le problème. On ne peut en conclure que nous ayons accordé au *Reader's Digest* un traitement spécial. Il est donc particulièrement difficile d'appliquer nos critères au *Reader's Digest*.

Quant à cette station américaine à la frontière, certains députés parlent comme si tous les démons avaient été déchainés. Ce n'est pas la fin du monde parce que nous voulons interdire des exceptions fiscales de ce genre. Fait curieux, en anglais, on dit «Hell has broken loose», alors qu'en français nous disons «Le ciel nous tombe sur la tête.» En français, nous parlons du ciel au lieu de l'enfer. Les arguments que nous avons entendus à la Chambre laissent supposer que les portes de l'enfer viennent vraiment de s'ouvrir.

● (1700)

M. Macdonald (Rosedale): En anglais, nous disons, «The sky is falling».

Mme Sauvé: Quand on dit «Le ciel nous tombe sur la tête», cela veut dire qu'il y a eu une catastrophe. A quoi sert de soutenir que les annonceurs de la région de Vancouver ne pourront pas faire de publicité? Il y aura de nouvelles stations. Il y en aura bientôt deux nouvelles dans la région et les annonceurs pourront y annoncer leurs produits. Si cela ne suffit pas—et les députés devraient y songer—on devrait acheminer le reste de la publicité vers les périodiques et les journaux de la région de Vancouver. Pourquoi les publier aux États-Unis, d'où on les diffuse au Canada? Nous pouvons nous servir de nos propres media pour publier nos propres annonces.